



BON DE COMMANDE - à retourner par fax au 01 46 23 60 29

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Siren : _____ TVA intracommunautaire : _____

CONTACT COMMERCIAL

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

Tél. direct : _____ Mobile : _____

VOS INTERLOCUTEURS :

Cédric Vialleton
directeur des ventes
01 46 23 60 16
cvialleton@premiumcontact.fr

Elodie Herviault
chef de projets
01 46 23 60 11
eherviault@premiumcontact.fr

Cécile Hasenpflug
chargée de projets
01 46 23 60 09
chasenpflug@premiumcontact.fr

UNE ORGANISATION :

PREMIUM CONTACT

1, rue Royale
212, Bureaux de la Colline - Bât.B
92213 ST-CLOUD Cedex - France
tél. +33 (0)1 46 23 60 00
fax +33 (0)1 46 23 60 29
group@premiumcontact.fr
www.premiumcontact.fr
www.salon-energie.com

SAS au capital de 57 180 €
Siret 410 034 706 000 45
APE 70.22Z - TVA intracommunautaire FR 85410034706

STANDS & AMÉNAGEMENT

FORMULES PROPOSÉES

Formule Expo

4 700 € HT

- 1 espace aménagé non cloisonné
- 1 banque hôtesse, 2 tabourets hauts
- 1 table, 4 chaises
- 1 prise électrique
- 2 badges d'accès

Formule Village Energie (réservée à 5 fournisseurs)

7 900 € HT

- 1 espace VIP
- 3 fauteuils, 1 table basse
- 1 prise électrique
- Valorisation de l'espace au coeur de l'évènement
- 5 badges d'accès
- 1 banque hôtesse
- 2 tabourets hauts

Badge exposant supplémentaire

_____ x 450 € HT

A partir du 3ème badge pour la Formule Expo et du 6ème badge pour la Formule Village énergie.
(appartenant à la même entité, prix par personne)

Procédure de positionnement

Toute société ayant retourné son dossier d'inscription accompagné du règlement de l'acompte bénéficie d'un positionnement prioritaire.

Sous-total STANDS & AMÉNAGEMENTS = _____ € HT

CONFÉRENCES & ATELIERS (optionnel)

FORMULES PROPOSÉES

Atelier solution (30 minutes)

1 950 € HT

Différent d'une présentation commerciale, vous prenez la parole pour présenter de façon synthétique et pertinente un enjeu énergétique auquel votre expertise répond.

L'organisation d'une conférence comprend :

- La mise à disposition d'une salle (60 à 80 places)
- La présence d'un chef de salle
- La mise à disposition du fichier des participants à votre atelier à l'issue de la manifestation (sans mails nominatifs)

Conférence formation (45 minutes)

6 500 € HT

(2 partenaires maximum)

Objectif : offrir aux congressistes une expertise technique et concrète sur un sujet stratégique en lien avec les grands enjeux des Energy Manager et référents énergie.

L'organisation d'une conférence comprend :

- Le conseil dans la mise en place avec notre équipe éditoriale
- La mise à disposition d'une salle plénière aménagée d'une capacité de 150 places
- La prise en charge des aspects logistiques et techniques liés à la conférence : logistique son/vidéo, édition des badges et chevalets, hôtesse d'accueil...
- Logo du partenaire associé à l'ensemble des supports de communication
- La mise à disposition du fichier des participants à votre conférence à l'issue de la manifestation (sans mails nominatifs)

Sous-total CONFÉRENCES & ATELIERS = _____ € HT

MARKETING, RP & COMMUNICATION (optionnel)

DÉJEUNER ÉNERGIE "LE CLUB DES 100" **2 300 € HT**

12 tables partenaires maximum - durée 1H30. Animation par un journaliste lors du déjeuner.

La participation au déjeuner Le Club des 100 comprend :

- Remise des badges et documentations aux VIP Energy Manager
- Accueil des invités autour d'un cocktail
- Mise à disposition d'une table de déjeuner pour 10 personnes maximum
- Plan de table pré défini
- Table avec chevalet avec le nom et logo du partenaire
- Séance photo par table
- Présentation des Experts du Club des 100 dans le catalogue officiel et la communication du Forum

ORGANISATION PETIT-DÉJEUNER PROFESSIONNEL (8h15 - 9h00) **3 500 € HT**

- Accueil des participants
- Message de bienvenue à vos couleurs à la remise des badges et sur les tables
- Salon de 30 personnes avec installation son et vidéoprojecteur
- Service à table de viennoiserie, café, jus d'orange

KEYNOTE **4 000 € HT**

Organiser votre évènement dans l'évènement - Démonstration de votre offre pendant 1H30 dans une salle privatisée - Intégration de votre action dans le programme de l'évènement - Communication spécifique en amont et le jour J.

SPONSORING MALLETTE CONGRESSISTES **4 500 € HT**

500 exemplaires

Insertion logo, mallette remise aux participants, documentation fournisseur insérée.

INSERTION PUBLICITAIRE CATALOGUE OFFICIEL **1 100 € HT**

Insertion publicitaire A4 quadri en 2ème, 3ème ou 4ème de couverture.

Sous-total MARKETING, RP & COMMUNICATION = _____ € HT

RÉCAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE

DROIT D'INSCRIPTION (frais de dossier dont assurance obligatoire) = 300 € HT

Sous-total STANDS & AMÉNAGEMENTS = _____ € HT

Sous-total CONFÉRENCES & ATELIERS = _____ € HT

Sous-total MARKETING, RP & COMMUNICATION = _____ € HT

SOUS-TOTAL GÉNÉRAL (HT) = _____ € HT

TVA (20%) = _____ €

MONTANT TOTAL (TTC) = _____ € TTC

Conditions de règlement : Acompte : 60% du montant TTC dès réception de la facture - Le solde du montant TTC à régler, 30 jours après réception de la facture. A moins de 30 jours de l'évènement, règlement de l'intégralité dès réception de la facture. A réception de votre bon de commande, nous vous ferons parvenir un Dossier participant permettant de décrire votre expertise, l'offre que vous souhaitez présenter ainsi que les noms des intervenants.

«Je reconnais avoir reçu, lu et accepté sans réserve les conditions générales figurant au verso de ce bon de commande, ainsi que le tableau synthétique des formules proposées. Si le bon de commande m'a été adressé par fax, par mail, je reconnais avoir reçu les conditions à la suite».

SIGNATURE

Nom / prénom du signataire (en lettres capitales) : _____

Cachet de l'entreprise et signature (obligatoire) :

Fonction : _____

Société / Organisme : _____ Date : _____

Règlement de votre commande

Virement bancaire

Domiciliation BANQUE POPULAIRE - 12 avenue Maréchal Joffre - 92380 Garches - France.

Il est impératif de mentionner obligatoirement sur les ordres de virement « sans frais pour le bénéficiaire ». Il est obligatoire pour tout virement d'indiquer un libellé, soit «Energy Time 2017», soit le n° de facture que vous réglez.

Merci de joindre votre avis de virement avec votre dossier d'admission si vous réglez par ce moyen.

Chèque

Chèque à l'ordre de PREMIUM CONTACT à envoyer avec votre inscription au : 1, rue Royal, 212 Bureaux de la Colline - Bât B, 92213 ST-CLOUD Cedex

Virement France

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
18707	00077	07721502727	24

Virement International

- IBAN (International Bank Account Number) :

FR 76 1870 7000 7707 7215 0272 724

- SWIFT code (BIC : Bank Identification Code) : CCBPFRPPVER

Article 1 - Champ d'application

Sauf convention écrite contraire, les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit et à l'exclusion de tout autre stipulation qui n'aurait pas été acceptée préalablement et par écrit par Premium Contact, à toutes les relations entre le Client et Premium Contact nées des interventions et prestations de Premium Contact en relation avec la participation du client à Energy Time.

Article 2 - Formation du contrat

Le Bon d'inscription préparé par Premium Contact constitue une invitation à entrer en pourparlers, valable 30 jours sauf ratification par Premium Contact. Lorsqu'il est dûment instruit, signé par le Client et adressé à Premium Contact, le Bon d'inscription constitue une offre. Le contrat est conclu lorsque Premium Contact a accepté le Bon d'inscription qui lui a été retourné par le Client. A compter de la conclusion du contrat, l'intégralité du prix prévu au Bon d'inscription est dû et payable selon les modalités définies ci-après.

Article 3 - Obligations de Premium Contact

3.1 Contenu : Premium Contact s'engage à assurer une prestation de service consistant en l'organisation d'un événement sur la thématique de la performance de l'énergie dans l'entreprise.

Compte tenu du nombre limité de participants, un ordre de priorité sera établi sur la base de l'ordre de réception par Premium Contact du bon de commande ainsi que l'acompte correspondant. Premium Contact pourra ponctuellement se substituer à un tiers pour l'exécution de ses obligations.

3.2 Etendue : Premium Contact souscrit d'une manière générale à une obligation de moyens. Elle s'oblige à apporter le meilleur soin à l'accomplissement de ses prestations pour l'exécution desquelles elle s'engage à consacrer les moyens nécessaires. Premium Contact ne garantit pas le résultat de ses diligences. Notamment, Premium Contact ne garantit pas le nombre d'auditeurs présents à chaque atelier ou conférence, ce résultat dépendant de l'adéquation de l'offre présentée aux intérêts des auditeurs. Premium Contact ne garantit pas l'utilité pour le Client des contacts établis sur place non plus que le résultat de l'exploitation des informations qui y seront obtenues.

Article 4 - Obligations du Client

Il appartient au Client :

4.1.1 de remettre à Premium Contact le formulaire d'inscription à l'évènement dûment instruit et dans les délais requis ; à défaut, le Client ne sera pas pris en compte lors de l'édition du programme officiel de l'évènement.

4.1.2 de prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui serait du à son fait et qui ferait obstacle à la bonne exécution par Premium Contact, de ses obligations ;

4.1.3. de communiquer à Premium Contact des renseignements exacts, sincères, complets et non trompeurs sur son identité, sa situation économique, commerciale et financière. Le Client garantit Premium Contact contre toutes conséquences de toutes natures liées à la communication de renseignements ne satisfaisant pas à cette exigence.

4.2. Règlement : Pour le bon déroulement de l'évènement, Premium Contact pourra établir un règlement que le Client s'engage sans réserve à respecter. En cas de méconnaissance, Premium Contact pourra lui facturer des pénalités destinées à réparer l'atteinte aux intérêts des autres Clients ainsi qu'à l'image de l'évènement. L'accès à l'évènement pourra lui être refusé ultérieurement. En cas de méconnaissance grave, le règlement pourra prévoir en outre l'exclusion immédiate du Client.

Article 5 - Publicité - Droit à l'image

5.1 Premium Contact et le Client pourront faire état, pour les besoins de leur publicité, de leurs relations commerciales.

5.2 Le participant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur : à utiliser des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés ; à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la date d'organisation de l'évènement ; à citer et reproduire gracieusement sa marque.

Article 6 - Prix

Le prix dû par le Client est défini dans le formulaire d'inscription. Il est dû en totalité dès la formation du contrat.

Article 7 - Responsabilité de Premium Contact

7.1 Le Client ne pourra reprocher à Premium Contact la bonne exécution de ses obligations, quelles qu'elles soient, quelle que soit leur nature, et quels que soient la nature et le montant du préjudice en découlant, faute d'avoir formé une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception motivée dans les 15 (quinze jours) suivant l'évènement. Passé ce délai, le Client sera définitivement et à titre irréfragable réputé avoir agréé sans réserve la bonne exécution par Premium Contact de ses obligations.

7.2 Sauf le cas d'une faute lourde, la responsabilité de Premium Contact ne saurait en tout état de cause excéder une somme totale égale au prix payé par le Client au titre de l'évènement, quels que soient la nature et le type d'obligation en cause, et quels que soient la nature et le montant du préjudice en découlant.

Article 8 - Conditions de règlement / Facturation

Le prix dû par le Client est exigible dans les conditions suivantes : 60% à la commande, le solde à 30 jours de la date de la facture. Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date de l'évènement, la totalité du règlement devra être effectué. Les sommes de toutes natures dues par le Client produiront des intérêts de retard à un taux égal au taux d'intérêts légal majoré de 50%, les intérêts étant capitalisables mensuellement, tout mois commencé étant considéré comme écoulé pour le calcul des intérêts. Ces intérêts courront sans mise en demeure préalable. Tout retard de paiement entraînera en outre la facturation de frais fixe de gestion de 10 euros HT.

Article 9 - Tolérances

Le fait pour Premium Contact de ne pas reprocher au Client une mauvaise exécution de ses obligations et en particulier un retard dans le paiement du prix, ne pourra jamais être interprété contre Premium Contact.

Article 10 - Différends

Toute contestation relève de la compétence géographique des tribunaux dans le ressort desquels Premium Contact a son siège social.

Article 11 - Loi applicable

Les relations entre les parties sont régies par la loi française.